Résidence
des Trois Forêts

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL SYNDICAL 2025 - 2026

Ce compte rendu est établi selon les dispositions de l'article 86 du règlement de copropriété. Il est annexé à l'ordre du jour de **l'assemblée générale du 18 novembre 2026** en application du décret du 20 avril 2010 modifiant le décret du 17 mars 1967.
Il est rappelé que le rôle principal du conseil syndical est d'assister, contrôler et alerter le syndic.
L'élaboration puis l'exécution des travaux, quelles que soient leur nature et leur importance nécessitent une implication du conseil syndical.

1 - PRESENTATION DU CONSEIL ET DE SES ACTIVITES GENERALES.

L'équipe du conseil syndical se composait des membres suivants :
Titulaires : Mmes COURTIAL, GRIMBER, GRUMBACH, MOREAU, et MM. BEVIN, KORINI
Suppléant : M. MAHUTEAU
Comme les années précédentes, chaque membre est associé à une activité ou un secteur défini avec un pilote et tous les sujets sont discutés en réunion et les décisions sont prises en commun.

Des membres du conseil syndical ont assisté à chaque réunion organisée par le syndic : réunion en chaufferie, réunion pour études diverses, visites des locaux avec des entreprises, étude des devis, contrôle des fins de travaux.
Les réunions entre nous se sont tenues sur divers points relatifs aux travaux votés, envisagés ou en cours.

2 - TRAVAUX ET RESOLUTIONS VOTES EN A.G. ET REALISES ou EN COURS DE REALISATION.

- **Sondages, purges et relevé des désordres sur l'ensemble des façades**

VERSANT a réalisé les purges et mise en sécurité nécessaires sur tous les bâtiments et toutes les façades.
Il faut maintenant avoir des devis complets de la part de plusieurs entreprises pour la réfection des épaufrures sur les façades et travailler sur l'imperméabilité les balcons des bâtiments bas

- **Réfection complète du complexe d'étanchéité de la toiture du bâtiment C1**

Réfection confiée à l'entreprise L'ETANCHEUR avec une aide au titre des CEE de 2600 € obtenue par le syndic.

- **Travaux sur les ascenseurs - KONE**

-Travaux de remplacement de l'opérateur de porte cabine au C2
-Travaux de remplacement de l'armoire de système de commande et signalisation pour les bâtiments C2- C3- C4 et C5. -Réalisés sur le second trimestre 2025
-Rénovation des cabines d'ascenseur entrées 13 et 15

- **Chemisage des canalisations eaux usées et vannes de tous les bâtiments (AG 2024)**

Travaux réalisés par NU FLOW –démarrage en septembre 2025 après concertation dès le 15 avril 2025 en présence du syndic et de membres du CS pour caler l'organisation. Les travaux ont été retardés par des problèmes liés aux intempéries du début 2026.
Des dégâts se sont produits dans des appartements. Sur les 6 déclarations de sinistre, 2 sont imputables directement à l'entreprise et les autres aux habitants qui n'ont pas respecté les consignes de non utilisation principalement des toilettes
Pour les cuisines des bâtiments hauts, NUFLOW a procédé à un léger curage des évacuations des cuisines, l'état constaté ne permettant pas d'engager un chemisage ; il faudra l'envisager dans les années à venir, car ces canalisations prises dans le bâti desservent deux appartements et sont très engorgées et ne supporteront pas de rester en l'état.

- **Procédure de saisie immobilière** de lots à l'encontre d'un copropriétaire débiteur

En raison du remboursement total de la dette, la poursuite de la saisie a pu être abandonnée.

- **Changement de prestataire du contrat d'entretien des installations thermiques (AG 2024)**

GESTEN –état des lieux réalisé avec notre ingénieur conseil Energie-Service, lors de la prise en charge de l'exploitation au 1er juillet 2025, en présence de Gimcovermeille et de plusieurs membres du conseil syndical.
DALKIA n'ayant pas réalisé tous les travaux prévus et financés au titre du P3, un avoir de 47 342€ à la clôture du contrat est en cours de paiement (avec beaucoup de difficultés de la part de Dalkia qui ne répondait plus aux relances du syndic).

- **Remplacement des interphones bât B1**

PRECISELEC a effectué le changement des interphones des entrées 14 et 15

- **Eclairage bât A**

Le remplacement de l'éclairage actuel par une détection automatique a été réalisé en septembre 2026. Plusieurs petits soucis soulevés devraient être solutionnés rapidement.

3- Divers points relatifs aux suites des travaux et résolutions votés

a) Suite à l'apparition d'une tache au plafond du 10ème étage du C2., L'entreprise L'ETANCHEUR qui a effectué la rénovation de la toiture du C1 a été est mandatée pour rechercher l'origine de la fuite
b) Infiltration sur le toit du 10ème étage du C5 – après intervention de la société L'ETANCHEUR les techniciens nous informent que ces infiltrations sont le résultat de l'absence de reprise des édicules lors de la dernière rénovation.

Cette entreprise ayant donné toute satisfaction sur les 3 interventions, le contrat annuel d'entretien des terrasses confié depuis plusieurs années à REALBA, a été dénoncé et un nouveau contrat d'entretien (obligatoire) a été signé avec L'ETANCHEUR.

4 – ACHATS et TRAVAUX validés par le conseil syndical.

- Réparation de la remorque – T ELEC – 660 €
- Remplacement d'une roue de la remorque- 258 €
- Réparation d'une rous motrice – 406.80 €
- Décathlon – équipement des personnels 55.47 €
- Bureau Vallée – divers achats fournitures -363.30 €
- achat téléphone employés – 172 €
- Isambert – 7 réparations éclairages extérieurs -1802.54 €
- Destruction de nid de frelons – 280 €
- 9 sorties d'encombrants – personnel Rationnelle – 3405 €
- Préciselec – changement code maitre C1 – 144.10€
- Azzurro – reprise de béton – 670.75 €
- Azzurro – reprise de béton sur regard – 860.01 €
- Chlorophylle Elagage – 2644 € (H.T.)
- Chlorophylle – plantation annuelle 275.03€ (H.T.)
- Chlorophylle – coupe d'une branche saule -380 HT
- Truffaut – sapins – 790.85 €
- Terre Elec – remplacement 2 têtes candélabre 2114.72 € X 2
- Récre-action – remise en état jeux 2150.40 €
- TBM – travaux de voirie – nids de poule – 1882.03 €
- Sacofra –matériels divers – 2394.60 €
- Maestro – rénovation sol court de tennis –
- Alios – solde sur étude de sols – 8490 €
- Remboursement CS achat fête des voisins – 205.28€

Les montants sont indiqués TTC sauf pour Chlorophylle pour laquelle nous bénéficions de l'exonération du fait de leur qualité d'entreprise « adaptée ».

5 – KONE

A la demande du conseil syndical, un rendez-vous a eu lieu avec les responsables régionaux de KONE suite à des mécontentements concernant les délais d'intervention et le traitement de certaines pannes récurrentes.

Le conseil rappelle à KONE qu'ils se sont engagés par contrat à des délais d'intervention qui ne sont pas respectés et demande au syndic d'appliquer les pénalités de retard à chaque fois. La direction de KONE présente ses excuses et explique qu'actuellement tous les ascensoristes manquent de personnel qualifié, que Kone est la seule entreprise à avoir créé un centre de formation et qu' ils feront leur possible pour diminuer les délais mais qu'ils ne peuvent pas assurer que pendant les mois qui viennent ils seront respectés.
La pose d'un QR-CODE sur tous les ascenseurs permettra d'entrer directement en relation avec leurs services et savoir si une panne a déjà été enregistrée**. Mais ce dispositif ne permet pas encore de signaler une panne**.

6 - RAPPORTS AVEC NOTRE SYNDIC

Outre ses missions courantes, notre gestionnaire, Mme BERSAC a suivi la mise en place, l'exécution et la réception des divers travaux et elle suit de près les contentieux. Elle a également été présente sur la résidence lors de la rupture de la canalisation d'eau. Elle fait participer son assistante, Madame KOZAK afin qu'elle soit apte à répondre à nos demandes. Nous avons eu plusieurs réunions chez Gimcovermeille, beaucoup de discussions sur tous les sujets travaux, rénovation, chaufferie, ascenseurs.

Elle a également suivi les relances de Dalkia avec notre cabinet conseil Energie-Service, ainsi que celles de Koné et a mis en place plusieurs réunions sur ces sujets. Elle et son assistante sont à l'écoute du conseil syndical et tiennent compte de ses remarques et demandes. Le conseil syndical obtient sans difficulté les documents et les informations qu'il demande. Le seul point négatif à soulever est l'absence simultanée de notre gestionnaire et de son assistante pendant les congés d'été, la remplaçante a géré au mieux avec l'assistance du conseil.

Comme les années précédentes, Mesdames COURTIAL et MOREAU ont effectué le contrôle des comptes. Pour certains contrôles, madame Courtial a été assistée d'une copropriétaire.
Les comptes sont bien tenus. Du fait du départ à la retraite de Madame Denquin nous sommes plus intervenues sur des imputations avec Madame PIESSET que nous remercions de sa patience. Une nouvelle comptable est arrivée en septembre chez Gimcovermeille pour prendre la suite de madame Denquin.
Nous avons été satisfaits des rendez-vous qui se sont tenus soit chez GIMCOVERMEILLE soit dans notre résidence.

Le conseil syndical considère que la gestion par GIMCOVERMEILLE est plutôt satisfaisante. **Nous lui gardons notre confiance et proposons de renouveler son mandat** sachant que des dossiers importants sont en cours.

7 – BUDGET OPERATIONS COURANTES - ENERGIE

Conformément à la délégation donnée par l'AG du 8 décembre 2022, le syndic et le conseil syndical ont continué la surveillance régulière du prix du marché du gaz.

Début avril 2024, le Conseil syndical et le syndic ont pris la décision de conclure, après appel à concurrence, un contrat d'un an (du 01/02/25 au 30/01/26) à prix fixe avec Vattenfall (prix de la molécule 41,30€)

En mars 2025, misant sur la prudence dans un contexte international très incertain et après un nouvel appel à concurrence, un nouveau contrat de 24 mois (du 01/02/26 au 30/01/28) a été conclu avec Vattenfall, à prix fixe (prix de la molécule 37,08 €).

Ces tarifs s'appliquent sur les budgets des 3 exercices concernés.

a) Exercice clos 2025-2026

Le budget en charges courantes voté pour cet exercice était de 1 124000 €**.** Le budget réalisé est de **1 064 862 €**

La différence est conjoncturelle : elle résulte de la clôture du contrat avec Dalkia ayant engendré un solde positif en notre faveur de 47 342 € pour le P3 auquel s'ajoutent des régulations liées à des travaux non réalisés.

La consommation de gaz s'est élevée à 3440 MWh pour un montant de 334 099 € contre 369 174 € pour l'exercice précédent.
Grâce aux investissements, les dépenses d'entretien courant sont stables ou ont diminué.

b) Ajustement du budget prévisionnel de l'exercice en cours 2026-2027

Le budget de l'exercice en cours a été fixé à 1 124 000 € par l'AG de 2025.

La dépense de gaz devrait pouvoir se maintenir à 350 000 €, et la masse salariale se situer autour de 110 000 €. Mais comme nous n'aurons pas le bénéfice du solde de clôture du contrat de chauffage et qu'il faut constituer une provision pour d'éventuelles indemnités de licenciement, il paraît raisonnable de fixer le budget de l'exercice 2026-2027 **à 1 157 000€**

c) Budget prévisionnel 2027-2028

Proposition de vote pour le budget de 2027-2028 soit ***1 157 000 €***

8 – DIVERS

8.1– Etude des évacuations extérieures eaux usées et eaux pluviales
A ce jour, aucune nouvelle de Versailles Grand Parc suite aux dernières visites des trappes d'évacuation. Mais nous savons que notre réseau présente des imperfections qui devront être réparées dans les années à venir.

8.2 - Etude du sol des terrains situés à l'arrière des bâtiments C1 et C2 côté forêt
Après une année de pose des sondes dans le sous-sol, nous avons reçu le 13 octobre le rapport d'ALIOS.

« Le bâtiment C1 est sujet à des venues d'eau au sein de ses caves, à l'angle NO, tandis que le bâtiment C2 est sujet à des affaissements sur son orientation ouest.
Hormis quelques fissurations superficielles sur leurs façades, les bâtiments C1 et C2 ne semblent pas présenter de désordres structurels.
***Conclusion** ; Le suivi piézométrique fait état d'interactions ponctuelles du niveau de sous-sol du bâtiment C1 avec la nappe des Sables et Grès de Fontainebleau. En période de recharge, notamment à la suite d'épisodes pluvieux, le niveau de la nappe peut s'élever jusqu'environ 123,7 m NGF - niveau maximal relevé au cours du suivi - et par conséquent être à l'origine des inondations observées.*
Si bâtiment C2 ne semble, en revanche, pas concerné par ces inondations c'est vraisemblablement parce qu'il se situe 1,0 m au-dessus de son voisin C1.
***Aussi, il faudra entreprendre la réfection du système de drainage périphérique aux bâtiments C1 et C2 ou envisager la mise en œuvre, en amont, d'une tranchée drainante (évacuation des eaux vers un exutoire**). Conjointement à ces travaux de réparation/contrôle, nous suggérons la réalisation d'une campagne de sondages pénétrométriques complémentaires permettant, à l'aplomb du bâtiment C2, de circonscrire l'ampleur des décompressions (en profondeur et en surface) afin de s'assurer que l'intégrité structurelle du bâtiment n'est pas menacée. »*

8.3 - Dégâts des eaux sur le réseau incendie
Dans la nuit du 18 février 2026, la rupture du tuyau enterré du réseau incendie a provoqué l'affaissement de la chaussée et des parkings situés à l'entrée de la résidence. Une réunion a eu lieu sur place le 19 mars en présence des services techniques de la mairie, les assurances, la SEOP (délégataire de la fourniture d'eau), Gimcovermeille et nous- mêmes.
Des échanges contradictoires ont eu lieu sur le fait de savoir à qui appartient le réseau incendie qui dessert notre résidence et donc à qui incombe la responsabilité de son entretien. Pour la mairie et la SEOP, ce réseau est privatif et donc nous devons en assurer l'entretien. Pour nous, ce réseau qui permet aussi d'être utilisé pour le voisinage, rue, école, continue d'appartenir à la commune de Bougival en responsabilité.
Le syndic demande à la mairie de Bougival les plans et tous les documents relatifs à ce réseau et la communication de l'arrêté municipal mentionnant le caractère public ou privé des points incendie comme le règlement DECI le prescrit. Cela peut peser lourdement sur notre budget si nous devons prendre en charge le réseau à partir de la rue. La SEOP nous demande également d'installer un compteur sur cette arrivée.
La réfection des parkings, allée, trottoir a été prise en charge par notre assurance.

8.4 Nouveau centre de loisirs Claude Monet

Nous avons été surpris de voir sur le grillage de l'école primaire l'affichage du permis de construire pour le futur centre de loisirs Claude Monet . Mmes Moreau et Courtial se sont rendues à la mairie pour consulter le dossier. Le projet exposé est bien celui qui avait été présenté en mai 2025 mais le dossier ne donne pas de solution quant à nos réseaux d'évacuation (EU et EP) qui passent dans le tréfonds de l'actuel terrain de jeux et qui, en conséquence **seraient enfouies sous les futurs bâtiments** avec les difficultés d'exploitation que cela pourrait comporter.

Nous avons donc décidé de ne pas donner notre accord sur le démarrage des travaux prévus début août, tant qu'une solution raisonnable et viable ne serait pas donnée pour la garantie de la pérennité de nos évacuations.
Gimcovermeille a adressé un courrier à la mairie en ce sens.
A ce jour, aucune suite, aucune information technique ou juridique ne nous a été communiquée par les services de la Maire de Bougival.

9- TRAVAUX OU ACTIONS A ENVISAGER

9.1 Fourniture du Gaz : Suivant régulièrement l'évolution du cours du gaz, le syndic et le conseil syndical avaient heureusement pu signer un contrat garantissant un prix « raisonnable »du gaz jusqu'au mois de janvier 2028. Il sera important pour le nouveau conseil syndical de solliciter régulièrement le syndic et conclure un nouvel accord de fourniture de gaz dès que l'occasion de bénéficier d'un coût proche de l'actuel se présentera.

9.2 Problèmes soulevés la remise en état des épaufrures des bâtiments.

Il semble que le béton de nos bâtiments commence à souffrir du temps surtout dans les bâtiments hauts, ce que montre l'audit effectué par la société VERSANT dont le rapport ne nous été communiqué que fin août . Les différents devis de réparation, reçus trop tardivement ou encore en attente, n'ont pu être analysés et ne permettent pas de se déterminer sur la réalisation des travaux de réfection pour la totalité des bâtiments.

Pour les bâtiments hauts, de nouveaux devis tenant compte de différents méthodes d'intervention (corde ou échafaudage ou nacelle) ont été demandés afin de s'assurer d'une rénovation convenable et pérenne et ce au meilleur coût.

C'est pourquoi, dans un premier temps, seuls les travaux sur les façades Ouest (côté des entrées) des bâtiments bas Seront proposés à l'A.G. de 2026, les travaux concernant les bâtiments hauts, être décidés ultérieurement au cours d' une AG spéciale au vu de devis plus précis.

Il faudra travailler, ensuite sur l'étanchéité des balcons des bâtiments bas. En effet, dans les bâtiments bas, le sol des balcons est encrassé et présente des traces d'humidité. Compte tenu de l'âge du béton (63 ans) et pour éviter sa désagrégation, il faudra procéder à un nettoyage et à la réalisation d'un Système d'Etanchéité Liquide au sol (préconisation du PPT)

9.3 Affaissements du sol derrière le C2 et inondations au CI . Au vu du rapport de la société spécialisée ALIOS, il faudra lancer une étude en vue de la réalisation des travaux de protection de nos bâtiments vis-à-vis des eaux qui s'écoulent de la forêt et qui provoquent inondations et affaissements. Nous avons la chance d'avoir au Conseil syndical une personne qui a les compétences pour suivre ces travaux

9.4 Après réception du rapport de Versailles Grand Parc sur le contrôle de nos évacuations d'eaux de pluie et d'eaux usées, les travaux demandés pour répondre aux obligations d'évacuation pourraient être importants. Il sera donc nécessaire d'organiser, planifier, surveiller afin que les coûts soient bien évalués et étalés sur plusieurs exercices.

9.5 Prise en considération de la nécessaire transition énergétique et des incidences du dérèglement climatique :

- Raccordement au réseau de chaleur urbain par géothermie, Verdy

Les communes avoisinantes, Rueil notamment, bénéficient du chauffage urbain par géothermie qui est un mode d'exploitation de l'énergie renouvelable. Un réseau de chaleur alimente déjà Parly II à partir d'un premier forage.

Un 2ème projet intercommunal de création de réseau de chaleur est en cours de déploiement qui devrait desservir Bailly, Noisy, le Chesnay-Rocquencourt, La Celle-Saint-Cloud et Bougival (2031).
Ce projet, porté par les syndicats d'énergie et confié à ENGIE Solutions, a vocation à se développer dans les prochaines années et concerne directement de nombreuses copropriétés du secteur.

Il peut être très intéressant pour l'avenir de notre résidence. Il nous permettrait de nous émanciper du gaz et de ses fluctuations économiques et réduirait nos émissions de gaz à effet de serre avec, à la clé, une amélioration du classement DPE. Le conseil syndical devra suivre de près l'évolution de ce projet avec l'appui de notre bureau d'études. Nous devrions avoir plus d'informations fin 2026. Une analyse comparative pourra alors être menée entre nos coûts actuels et la solution réseau.
Un des points de vigilance sera, au-delà du prix de la chaleur et des objectifs de décarbonation, le coût de raccordement. Celui-ci pourrait être couvert (et même surcompensé) par le dispositif « Coup de pouce CEE ». Il conviendra alors de veiller à ce que le bénéfice éventuel revienne bien aux abonnés, par exemple via une réduction du prix de la chaleur.

A cet effet, un représentant de la société Energie-Service fera une intervention pour parler de la géothermie.

- Etude prospective pour l'amélioration du confort d'été de nos logements

La longue canicule de cet été a fait que la pierre de nos murs a fini par cesser de faire barrière à la chaleur dans les étages élevés. Il convient de lancer une étude pour trouver des mesures collectives et/ou privatives susceptibles d'apporter un peu plus de confort. (Achat groupé de volets, pose de double vitrage sur les fenêtres restées simple vitrage, etc.)

NB Pour votre information, vous trouverez, jointes à ce rapport, la liste des travaux réalisés depuis 2018 et celle des travaux ou actions à entreprendre pour les 5 années à venir.

10– TRAVAUX PRESENTES A l'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 novembre 2026

- Réfection des épaufrures sur les façades ouest des bâtiments bas
- Réfection de l'allée sortie de cave du B2
- Lancement d'une étude pour la réfection des balcons des bâtiments bas

11- QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS.

- Le stationnement de véhicules **N'EST PAS AUTORISE** devant la chaufferie et les pompiers ont rappelé **l'interdiction de stationner devant les bouches d'incendie. même pour des 2 roues.**
- LES TRAVAUX BRUYANTS **DOIVENT IMPERATIVEMENT RESPECTER LES HORAIRES** PREVUS PAR LE REGLEMENT INTERIEUR, SOIT :
  - Du lundi au vendredi : de 8h.30 à 12 h et de 14.30 à 19h30
  - Le samedi : de 9h à 12 h et de 15h à 17H30.
  - PAS de travaux bruyants le dimanche et jours fériés.
- Nos bâtiments sont aérés par une ventilation naturelle.
  Il est primordial de maintenir ouvertes les aérations d'origine (salle de bains – cuisine - WC) et d'assurer une aération régulière de toutes les pièces donnant sur l'extérieur.
  En cas d'installation de douche « à l'italienne » la suppression de la ventilation basse des salles de bain, amène des problèmes d'évacuation de l'air humide, d'où l'apparition dans certains appartements de taches noirâtres. Cette disposition n'est pas adaptée à nos appartements.

  A cet égard, Il est également rappelé qu'il est interdit de poser des extracteurs dans les conduits de cuisine et/ou des VMC dans les salles de bains, car ils désorganisent la ventilation naturelle.

- **Changement de radiateur** : nous vous rappelons l'obligation de prévenir le chauffagiste lors d'un changement de radiateur. La vidange de colonne désorganise la totalité du circuit d'eau de chauffage et provoque des fuites sur le réseau.

- **Rappel aux propriétaires qui ont conservé le gaz de ville dans les cuisines** : vous devez être en conformité avec les obligations d'entretien et de contrôle de tuyauterie. Depuis 1996, toutes les installations doivent être équipées d'un robinet de sécurité à obturation automatique (ROAI). Et rappel : depuis le 1er juillet 2019, l'utilisation des tubes souples en caoutchouc pour le gaz de ville est interdite.
  Votre responsabilité est engagée en cas de non-respect de ces obligations, que vous soyez occupant ou propriétaire bailleur.
  Beaucoup d'entre nous ont opté pour le changement vers un mode de cuisson électrique, plus simple et plus sécurisant. Cela permet également de ne payer qu'un seul abonnement.

  Il est d'autre part rappelé une fois de plus que les sous-sols ne sont pas destinés à recevoir les gros déchets. Nous constatons à nouveau la présence de matelas, peinture, meubles, déchets divers. Deux déchèteries sont à proximité de la résidence et un camion itinérant est à disposition tous les premiers samedis du mois en face du monoprix de la celle st Cloud. Comme les pompiers le rappelle à chacune de leur visite, le risque incendie est élevé du fait des nombreux déchets entreposés.

CONCLUSION DU CONSEIL SYNDICAL

Nous espérons vous voir nombreux assister à L'assemblée générale cette année. Les échanges sont toujours très constructifs pour le conseil.

Les votes par correspondance sont une avancée mais ne permettent pas les discussions. Nous regrettons chaque année que depuis leur institution des propriétaires aient déserté l'AG ou ne renvoient pas leur bulletin de vote pourtant nécessaire.
Nous aurions aimé renforcer le conseil syndical principalement en compétences techniques. A défaut de conseillers syndicaux en nombre suffisant (effectif prévu par le RCP : 6 titulaires + 6 suppléants), des groupes de travail composés de volontaires possédant quelques compétences techniques et financières pourraient être mis en place sur des sujets précis afin d'épauler le conseil syndical.(cf. point 9.5) , notamment :

-Raccordement au réseau de chaleur par géothermie

- Réflexion sur les mesures collectives à prendre pour améliorer le confort d'été

- recherche de solutions à propos des réseaux d'évacuation extérieurs qui, d'après Versailles Grand Parc, ne seraient pas conformes.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Les membres du conseil syndical vous remercient de toutes ces années de confiance, de discussions….et de doutes aussi bien sûr ! Et de travail pour notre résidence, pour nous tous.

Continuer l'amélioration, la modernisation, la mise en sécurité, la recherche d'économies d'énergie devra rester le but du conseil syndical. Nous souhaitons que se poursuive ce travail en commun dans l'esprit qui a animé notre équipe depuis plusieurs années.
Les membres du conseil syndical remercient les propriétaires de la confiance et du soutien permanent qui leur sont apportés.

Votre conseil syndical